

Compte rendu du conseil du mercredi 13 décembre 2017

Présents : Mmes CREON BERTHONNEAU BERNARD MORISSET MM. LAMBERT NERBUSSON BRUNET TINEL GROLLEAU MOLLE LAVAUD

Absents excusés : Mmes ROBEREAU DANIEL, M. PASQUET

Absents avec procuration : M. PASQUET à M. NERBUSSON

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des présents.

M. Pierre TINEL est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe que la commune n'a pas fait usage de son droit de préemption.

Projet de rénovation énergétique de la mairie financé par TEPCV :

Monsieur le Maire rappelle les soucis rencontrés avec TEPOS suite à la décision de l'Etat.

Ce passage au conseil du dossier permettra d'uniformiser la délibération avec les communes concernées.

La Communauté de communes du Thouarsais a été reconnue lauréate à l'appel à projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ». Elle a signé une convention cadre avec l'Etat le 4 mai 2015 permettant de faire bénéficier au territoire une enveloppe financière pour la mise en œuvre de la transition énergétique. En 2016, l'opportunité d'un second avenant pouvant aller jusqu'à 1 000 000 € de financement supplémentaire a été proposé par les services de l'Etat. Dans ce cadre et sous couvert de l'approbation par les services de l'Etat, la communauté de communes a offert l'opportunité aux communes de son territoire de financer des projets de rénovation exemplaire de bâtiments communaux. Un appel à projet a donc été lancé localement au cours de l'été 2016.

La commune de Sainte Verge a ainsi été retenue pour son projet de rénovation de la mairie et ce dernier a été proposé aux services de l'Etat pour intégrer l'avenant à la convention particulière de mise en œuvre de l'appui financier du 9 septembre 2016. Cet avenant a été signé par le Maire le 11 octobre 2016. Conformément aux engagements pris, les fonds TEPCV verseront à la commune de Ste Verge la somme de 121 000 € afin de financer les travaux de rénovation énergétique de la mairie, ce qui représente 76 % du montant des travaux déclaré dans la convention soit 160 000 €.

Afin de respecter les dates fixés par la convention TEPCV et notamment l'engagement des actions avant le 31/12/2017, la commune souhaite aujourd'hui engager les travaux de rénovation de la mairie. Le montant des travaux s'élève à 258 200 € HT. Le plan de financement suivant a été élaboré pour mettre en œuvre cette opération de rénovation.

(cf tableau présenté la fiche action de l'avenant TEPCV)

Dépenses	€ HT	Recette	€ HT
Travaux de rénovation énergétique	160 000 €	TEPCV	121 600 €
Autres travaux	206 560 €	DETR	61 968 €
	61 968 €	DETR (bonus)	9 295.20 €
Total			192 863.20 €

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'Autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer les marchés de travaux relatifs à la rénovation de la mairie
- D'Autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs au projet et son financement
- D'Autoriser Monsieur le maire à solliciter le versement des subventions prévues conformément aux conventions établies et acceptées par le Conseil Municipal.

Modification des statuts de la Communauté de Communes du Thouarsais – Transfert de la compétence Eau :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'arrêté préfectoral du 29 mai 2013 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes du Thouarsais à compter du 1^{er} janvier 2014, issue de l'adhésion des communes d'Argenton-l'Église, Bouillé Loretz, Bouillé St-Paul, Cersay, Coulonges-Thouarsais, Glénay, Luché-Thouarsais, Luzay, Marnes, Massais, Pierrefitte, St-Généroux, St-Jouin de Marnes, St-Varent, Ste-Gemme,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 mai 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Thouarsais,

Vu la délibération du conseil communautaire du 7 novembre 2017 relative à la modification des statuts de la Communauté de Communes du Thouarsais ;

Considérant que la Communauté de Communes du Thouarsais souhaite que la compétence « eau » soit intégrée aux compétences dites optionnelles, au 1^{er} janvier 2018, conformément à la loi NOTRe, en sachant qu'elle deviendra compétence obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020.

S'agissant des modalités d'exercice de cette compétence « eau », un transfert partiel s'opère entre trois syndicats tels que précisés ci-après :

- la représentation-substitution des communes déjà membres du Syndicat d'Eau du Val de Thouet par la Communauté de Communes du Thouarsais soit les communes de Brie, Brion Près Thouet, Louzy, Mauzé Thouarsais/ Rigné, Missé, Oiron, Pas de Jeu, St-Cyr la Lande, St-Généroux, St-Jacques de Thouars, St-Jean de Thouars, St-Jouin de Marnes, St-Léger de Montbrun, St-Martin de Macon, Ste-Radégonde, Ste-Verge, Taizé-Maulais, Thouars, Tourtenay,

Le système de la représentation-substitution conduira la communauté à siéger, en lieu et place de ces communes au comité syndical ; et induira, en conséquence et conformément à l'article L. 5214-21 du CGCT, à la transformation dudit syndicat en syndicat mixte.

- la représentation-substitution des communes déjà membres du Syndicat du Val de Loire par la Communauté de Communes du Thouarsais soit les communes d'Argenton l'Église, Bouillé Loretz, Coulonges-Thouarsais, Glénay, Luché-Thouarsais, Luzay, Pierrefitte, Ste-Gemme, St-Martin de Sanzay, St-Varent, Val en Vignes,

Le système de la représentation-substitution conduira la communauté à siéger, en lieu et place de ces communes au comité syndical ;

- la représentation-substitution de la commune déjà membre du Syndicat des Eaux de la Vienne, par la Communauté de Communes du Thouarsais, soit la commune de Marnes,

Le système de la représentation-substitution conduira la communauté à siéger, en lieu et place de la commune au comité syndical ;

La mise en œuvre du mécanisme de représentation-substitution sera actée par arrêté préfectoral :

Prenant en compte les évolutions à venir ainsi que la nécessité de préserver les compétences détenues par la Communauté de Communes afin de maintenir l'attribution de la DGF bonifiée.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'Approuver la prise de la compétence « eau », telle que définie ci-dessus, effective au 1^{er} janvier 2018,
- D'approuver la modification statutaire en résultant au titre des compétences optionnelles de la Communauté de communes du Thouarsais,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Compte rendu du conseil municipal Commune de Sainte Verge

Demande de subvention « Alcool Assistance » :

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré un membre de l'association « Alcool Assistance ». Celui-ci est venu présenter l'association, qui siège à Thouars, où des locaux leur sont prêtés. Il est venu dans le but de demander une participation financière de la part de la commune.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- De ne pas attribuer de subvention à l'association « Alcool Assistance ».

Décisions modificatives n°2 et 3 :

Monsieur le Maire présente deux décisions modificatives

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'approuver les deux décisions modificatives

TLPE – proposition financière de poursuite du partenariat avec le cabinet CTR :

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la TLPE, la commune avait fait appel au cabinet CTR pour cette mise en place.

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré récemment la responsable du secteur.

Il lui a fait part que nous ne souhaitons pas forcément continuer avec eux car le secteur est peu évolutif et donc moins de changement d'enseignes. La responsable nous a proposé une nouvelle formule qui comporte toujours l'accès au logiciel TLPE et l'assistance juridique pour une durée d'un an renouvelable pour un montant de 5 100 € HT. Il y a aura la possibilité pour la 2^{ème} année, et si le secteur évolue, de prendre l'option recensement des enseignes. Sinon, le contrat sera sur la même base que la 1^{ère} année. Nous sommes satisfaits de leur travail au titre des deux années de prestations fournies.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'accepter l'offre du cabinet CTR pour un montant de 5 100 € HT.

Rythmes scolaires 2018-2019 :

Monsieur le Maire informe que l'éducation nationale demande aux écoles et municipalités de se prononcer sur les rythmes scolaires de la rentrée 2018-2019, à savoir 4 jours ou 4.5 jours.

Un travail a été fait en relation avec les RPE, les parents et les professeurs des écoles.

Un sondage a été distribué aux parents afin de recueillir leurs avis. Sur les 80 familles présentes à l'école, 51 ont répondu, ce qui représente 64 % des familles :

- 29 familles sont pour 4.5 jours
- 12 familles sont contre les 4.5 jours
- 10 familles ne se prononcent pas

Les RPE et professeurs des écoles ont entériné la semaine de 4.5 jours.

Monsieur le Maire a fait une présentation financière du coût des rythmes scolaires pour la collectivité. Il rappelle tout de même que les TAP fonctionnent très bien.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'entériner le choix des parents d'élèves et des enseignantes, à savoir le maintien des rythmes à 4.5 jours.

Participation financière pour le financement du Bafa d'un agent communal :

Monsieur le Maire explique qu'un agent vient de passer son BAFA et l'a obtenu. Cet agent est très motivé et l'obtention de ce BAFA va permettre de perfectionner ses activités organisées dans le cadre des TAP.

Monsieur le Maire propose de lui rembourser une facture sur les deux, à savoir celle d'un montant de 560 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'accepter le remboursement de la facture d'un montant de 560 €.

Recrutement par CDD d'un agent aux services techniques :

Monsieur le Maire informe que le recrutement d'un agent est nécessaire suite à une augmentation du travail aux espaces verts. L'agent sera dédié à l'entretien des espaces verts. L'agent sera recruté dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité au grade d'adjoint technique territorial, indice majoré 325, évolutif suivant les lois en vigueur, pour la période du 13 janvier au 30 juin 2018 pour une durée de travail à temps complet.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de valider le recours à un agent contractuel pour la période du 13 janvier au 30 juin 2018 aux conditions fixées ci-dessus.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- De valider le recours à un agent contractuel pour la période du 13 janvier au 30 juin 2018 aux conditions fixées ci-dessus.

Recrutement par CDD d'un agent pour la mairie et le périscolaire :

Monsieur le Maire explique que suite au départ de deux agents, ayant fait valoir leur droit à la retraite, il est nécessaire de recruter un agent pour l'entretien des bâtiments communaux et le périscolaire. L'agent sera en charge du ménage des bâtiments communaux. Au niveau du périscolaire, l'agent aura pour mission d'encadrer les enfants pendant le temps du repas et les Temps d'Activité Périscolaire. L'agent sera recruté dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité au grade d'adjoint technique territorial, indice majoré 325, évolutif suivant les lois en vigueur, pour la période du 1^{er} janvier au 6 juillet 2018 pour un temps de travail total de 867.39h soit 123.91h/mois annualisé.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de valider le recours à un agent contractuel pour la période du 1^{er} janvier au 6 juillet 2018 aux conditions fixées ci-dessus.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- De valider le recours à un agent contractuel pour la période du 1^{er} janvier au 6 juillet 2018 aux conditions fixées ci-dessus.

Recrutement par CDD d'un agent pour l'école :

Monsieur le Maire informe que le recrutement d'un agent est nécessaire pour l'organisation du temps scolaire et périscolaire. L'agent contractuel s'occupera des temps garderie, bibliothèque, Temps d'Activité Périscolaire et présence le matin en maternelles suite à l'arrivée des TPS. L'agent sera recruté dans le cadre d'un besoin saisonnier au grade d'adjoint technique territorial, indice majoré 325, évolutif suivant les lois en vigueur, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018 pour un temps de travail total de 747.25h soit 124.54h/mois annualisé.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de valider le recours à un agent contractuel pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018 aux conditions fixées ci-dessus.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- De valider le recours à un agent contractuel pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018 aux conditions fixées ci-dessus.

Numérotation de parcelles – Rue des Motèles :

Monsieur le Maire explique que les parcelles AK 127-297-298 ont été achetées pour la construction d'une maison d'habitation. Ces parcelles n'ayant de numéro de rue, il est nécessaire de leurs en attribuer un.

Il est donc proposé de donner le numéro 18. (dans la continuité de ce qui existe)

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de valider l'attribution de ce numéro.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- De valider l'attribution du numéro 18 aux parcelles cadastrées AK 127-297-298.

Avenant entrée de bourg de Pompois :

Monsieur le Maire présente un avenant au marché de l'entrée de bourg de Pompois suite à la modification de la place (passage de bus non conforme). Ce sont des modifications structurelles importantes.

Le montant de l'avenant s'élève à 15 635.05 € HT.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'accepter l'avenant au marché de l'entrée de bourg de pompois d'un montant de 15 635.05 € HT.

Questions diverses :

Trésorerie :

Monsieur le Maire informe que la trésorerie se porte bien et que la perte de dotation en 4ans est de 70 000 € Dotation, Attribution de compensation et FPIC confondu. Il va falloir être prudent pour l'avenir.

Points travaux :

Monsieur le Maire présente les travaux en régie et faits par des entreprises en 2017, et les travaux à venir 2018-2019.

Chantier en cours et à venir :

- Entrée de bourg de pompois
- Curage des fossés
- Alarme intrusion cantine et bibliothèque
- Isolation acoustique de la cantine
- Pluvial chemin des carrosses
- Chemin du futur lotissement de la Croix Camus.

DSA :

Monsieur le Maire informe que DSA a redéposé le permis d'aménager pour l'aménagement du futur Lotissement de la Croix Camus.

Taxe d'habitation :

Monsieur le Maire fait part de son inquiétude concernant la réforme de la taxe d'habitation.

Compte rendu du conseil municipal Commune de Sainte Verge

Il a interrogé le Député et le Sénateur sur la question. Car si ce dégrèvement est mis en place, comment les communes pourront vivre pendant 10 mois sans apport financier. Le sénateur a répondu, monsieur le Maire en fait la lecture.

Nouveau matériel au SIVU :

Le SIVU souhaite que les communes se prononcent sur l'acquisition, par celui-ci, d'un dispositif pour réaliser l'enrobé des trottoirs d'un montant de 18 000 € HT. La commune est pour.

Randonnée vélo :

Monsieur le Maire informe que la commune va signer une convention avec la CCT suite à la mise en place par celle-ci de 3 parcours vélos traversant Ste Verge et Pompois. Les panneaux de signalisation seront installés par la CCT.

Méthanisation :

M. Olivier MOLLE demande si d'autres associations, à part celle de Louzy, se sont créées concernant les émanations d'odeurs venant de la méthanisation de Louzy.

Pour l'instant, il n'y a que l'association de Louzy de créée.

Des remontées d'informations sont faites sur ce qui est constaté au quotidien.

Monsieur le Maire informe que la situation financière n'est pas brillante. L'entité participante à leur capital, SEOLIS, risque de perdre 6 millions d'euros.

Délégué communautaire :

Monsieur NERBUSSON fait part de l'absence de Mme ROBEREAU au conseil communautaire et aussi au conseil municipal.

Monsieur le Maire va prendre contact avec elle afin de savoir si elle souhaite continuer ou pas dans le conseil, et ainsi, pouvoir la remplacer comme délégué communautaire.

Vœux du maire :

Monsieur le Maire informe que les vœux du maire auront lieu le samedi 6 janvier 2018 à 16h à la salle Alcide d'Orbigny.